

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2022/57**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

**Séance du 30 novembre 2022**

Date de la convocation : 22/11/2022  
Date d'affichage : 22/11/2022  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres votants par procuration : 1  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15  
POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC**

L'an deux mil vingt-deux et le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : /

Quorum : 15/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de permission de voirie avec redevance dans le cadre du projet d'Hérault THD d'exploitation du réseau très haut débit.

La redevance d'occupation du domaine public s'élève à 63 € par an.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité la redevance d'occupation du domaine public de 63 € par an pour le projet d'Hérault THD.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 06/12/2022  
034-213401979-20221130-DE\_2022\_057-DE